#### Maladies professionnelles indemnisables

Tableau 45 du régime général :

Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E.

Dans l'état de la réglementation, la contamination par le VIH est prise en charge en Accident du Travail et non en Maladie Professionnelle.

#### Réglementation

Obligation vaccinale pour certaines professions (Article L. 3111-4 du code de Santé Publique).

#### En cas d'accident

Votre médecin du travail participera à votre suivi médical en coordination avec votre médecin référent.







#### Coordonnées des Services d'Urgences dans l'Eure-et-Loir

**Chartres:** 02.37.30.30.30 **Dreux:** 02.37.51.52.53

**Châteaudun**: 02.37.44.40.40 **Nogent-le-Rotrou**: 02.37.53.75.75

Mainvilliers: 02.37.18.41.00



Service Interprofessionnel de Santé au Travail en Eure-et-Loir 21, rue Camille Marcille – CS70142 28008 CHARTRES Cedex Tél. 02 37 25 16 00 – Fax. 02 37 30 26 33 chartres@sistel.asso.fr – www.sistel.asso.fr



## au service de la prévention

# Accident d'exposition au sang et autres liquides biologiques (AES) : IES RISQUES



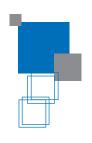
#### Dans les secteurs de soins :

- hôpitaux, cliniques...
- cabinets médicaux et dentaires
- laboratoires d'analyses médicales
- soins à domicile
- secourisme (SST: sauveteurs secouristes du travail, pompiers)...

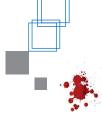


- collecte et traitement des déchets
- entreprises de nettoyage
- secteurs socio-éducatifs
- blanchisseries industrielles
- entreprises funéraires
- milieu carcéral...











## Qu'est ce qu'un AES?

Tout contact avec du sang, ou un liquide biologique contenant du sang lors :

- d'une piqûre ou une coupure
- ou d'une projection :
  - sur une muqueuse (œil, bouche)
  - sur une plaie ou une peau lésée







## Comment prévenir le risque?

#### 1°) Formation/Information

#### 2°) Méthodes de travail sécuritaires

- Lavage des mains efficace
- Port de gants systématique
- Tenue adaptée en fonction du risque (blouse, masque, lunettes...)
- Utilisation de conteneurs spécifiques (objets piquants, coupants, souillés...)
- Ne pas recapuchonner les aiguilles
- Nettoyage approprié des surfaces souillées :
  - Essuyer avec de l'essuie-tout
  - Application d'eau de javel (diluée à 10% dans de l'eau froide)
  - Laisser agir 10 minutes
  - Rincer et laisser sécher
- Organisation des secours :
  - Trousse de premiers secours (gants jetables + désinfectant...)
  - Affichage des procédures

#### 3°) Vaccinations

- Vaccinations adaptées en fonction du risque

## Ce que vous risquez?

La contamination par un agent infectieux, en particulier :

- Le virus de l'hépatite B
- Le virus de l'hépatite C
- Le virus du SIDA (VIH)

Tout liquide biologique est potentiellement contaminant

### Conduite à tenir

#### 1°) Premiers soins d'urgence :

Si piqûre ou blessure ou contact sur peau lésée :

- Nettoyer avec de l'eau + savon
- Rincer abondamment
- Désinfecter pendant au moins 5 minutes avec :
  - antiseptique chloré (type solution de Dakin® ou eau de javel diluée à 1/10°)
  - ou à défaut alcool à 70° ou Bétadine® (sauf contre-indications)

#### Si projection (muqueuse, yeux):

- Rincer abondamment au moins 5 minutes avec :
  - de l'eau
  - ou du sérum physiologique

# 2°) Consultation immédiate au Service d'Urgences le plus proche :

Le médecin:

- évalue le risque infectieux (VIH, VHB, VHC et autres infections)
- vous informe
- prescrit des tests et éventuellement un traitement
- vous oriente si besoin vers votre médecin référent

Penser à donner les coordonnées de la personne avec laquelle est survenue l'accident de manière à évaluer le risque (bilan sanguin...).

3°) Déclaration d'accident du travail et information à votre médecin du travail